



## Succession assurance vie

Par **Thomasc**, le **16/12/2018** à **23:47**

Bonjour,

Mes parents sont mariés sous le régime de la communauté universelle. Ma mère est fille unique.

Ma grand-mère maternelle est décédée il y a 2 ans et elle a laissée 1 maison, 50KE de liquidités et un contrat assurance vie sur lequel il est indiqué en clause bénéficiaire "Mes héritiers selon les règles de la dévolution successorales". Aussi un testament indiquant que ses héritiers sont ma mère à 50%, et 25% chacun mon frère et moi.

A ce jour, je ne me suis toujours pas positionné sur la succession de ma grand-mère, elle est donc bloquée.

Ma mère est décédée il y a 1 semaine.

- 1) Quoi qu'il arrive, mon père récupère les 50% du patrimoine de ma grand-mère. Pas de débat.
- 2) Le notaire en charge de la succession de ma grand-mère indique que ce sont les petits enfants qui sont désormais bénéficiaires de l'assurance vie en PL. Celle-ci n'a pas été réclamée par ma mère.

J'ai un gros doute si le bénéficiaire de l'assurance vie est mon père seul, les 2 petits enfants seul, ou nous 3 ? Pouvez vous m'éclairer ? La jurisprudence ?

Merci de vos réponses